



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-14

L'an deux mille douze,
Le 10 juillet, à Metz

Date de convocation	29 mai 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN (qui a reçu pouvoir de Jean-François THOMAS)
M. Daniel COURTAUX
M. Sylvain DALLA-ROSA
M. André DEGUIS
M. Olivier GUCKERT
M. André JANNOT
M. Jean SANVOISIN
M. Simon LECLERC
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF
M. Bernard CUNIN

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-14

Objet de la délibération :

Décision modificative n° 3 : BP 2012

Pour prendre en compte l'affectation du résultat modifié par la délibération n° 12-09, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2012.

Le comité syndical de l'EPAMA décide de modifier le budget 2012 comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Investissement	Recettes	Dépenses
002 excédents	-159 457		1068 résultats	+159 457	
022 dép imprévues		-147 000	020 dép imprévues		+159 457
6611 frais bancaire		-12 457			

Le Président de l'EPAMA,



Jean-Paul BACHY